



## Légende

- Prescriptions réglementaires :
- UA : zone urbaine de centre-bourg
  - UB : zone urbaine pavillonnaire
  - UBa : zone urbaine pavillonnaire en assainissement autonome
  - UBb : zone urbaine pavillonnaire soumise à Orientations d'Aménagement et de Programmation
  - UL : zone urbaine dédiée aux activités sport et loisirs
  - UY : zone urbaine à vocation d'activités
  - IAU : zone à urbaniser
  - IAUY : zone à urbaniser à vocation d'activités
  - ZAU : zone à urbaniser sur le long terme
  - A : zone agricole
  - N : zone naturelle
  - Ner : secteur dédié aux installations de production d'énergies renouvelables
  - Nj : secteur de cœur d'îlots verts à protéger
  - Np : zone naturelle de protection

## emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 CU

LIBELLE	Numéro	Bénéficiaire
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'entreprise le long de la rue des Pyrénées	1	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'entreprise et aménagement de la rue des Pyrénées	2	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'entreprise reliant la rue de Diène	3	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'entreprise	4	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un cheminement piéton de 3 m d'entreprise	5	Commune de Bénéjacq
aménagement d'un bassin écrêteur de crue	6	SMEGP
aménagement d'un bassin de stockage écrêteur de crue	7	SMEGP

Désignation	Numéro	Bénéficiaire
emplacements réservés pour logements en accession sociale à la propriété	A	Commune de Bénéjacq

## PLAN LOCAL D'URBANISME

## Pièce E.1 : Zonage\_zoom bourg

Echelle : 1/3000

Vu pour être amendé à la délibération du conseil municipal en date du vendredi 4 septembre 2020, approuvant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Agence Publique de Gestion Locale - Service d'Urbanisme Intercommunal  
Maison des Communes - rue Auguste Renor - B.P.609 - 64006 PAU CEDEX  
Tél 05.59.90.84.59.47 - Courriel : service.urbanisme@apg64.frSources : DGIFP 2018, Commune de Bénéjacq  
Réalisation : APGL

100 0 100 m

